

**SALAIRES :** Le gel de la valeur du point d'indice\* a entraîné un recul de notre pouvoir d'achat de 11 % depuis 2010 (20 % depuis les années 2000). La CGT revendique une AUGMENTATION IMMÉDIATE de 300 € pour tous·tes.

\*Qui sert à calculer les salaires (votre indice multiplié par la valeur du point)



**Des moyens humains et financiers sont exigés pour travailler dignement et exercer correctement leurs missions auprès des publics accueillis.**

...La Loi du 6 août 2019 de transformation de la Fonction Publique et de ses trois versants dont la Fonction Publique Hospitalière, ne va pas améliorer cette situation. Celle-ci tend à précariser les carrières des personnels, à favoriser la polyvalence tout en accentuant la déqualification des assistants·e·s socio-éducatif·ve·s.

Durant cette période, elles/ils se sont fortement mobilisé·e·s les 7 décembre 2021 et le 1<sup>er</sup> Février 2022, pour dénoncer un malaise profond dans l'exercice de leur métier.

**EMPLOI :** La CGT revendique la création de 100 000 emplois sous statut à l'hôpital, 200 000 dans les Ehpad.

**RETRAITE :** La CGT revendique la retraite à 60 ans pour toutes et tous, avec un départ anticipé à 55 ans à taux plein pour celles et ceux ayant exercé un métier pénible, insalubre ou à risques.

La non-reconnaissance professionnelle entraîne également la déstabilisation des équipes éducatives et une diminution de la qualité des prises en charge quelle que soit la nature des établissements médico-sociaux et sociaux.

Ces politiques sont liées au management, instauré par la Loi de transformation de la Fonction Publique, qui a mis en concurrence les agents dans un même service, au nom du « *mérite* » et non plus de l'ancienneté. C'est une nouvelle transposition du management du secteur privé au secteur public.

**ASE (Assistant·e socio-éducatif·ve)**



## LA CGT REVENDIQUE

- Une reconnaissance professionnelle par une revalorisation salariale à hauteur de 2 000 euros bruts mensuels en début de carrière,
- La reconnaissance de la pénibilité avec un droit à la retraite et à taux plein, à 55 ans,
- Des moyens suffisants à hauteur de la charge de travail que demandent chaque suivi et chaque accompagnement individuel,

- Des recrutements de personnels qualifiés et leur titularisation.

**Décembre 2022,  
FAISONS ENTENDRE NOTRE VOIX !  
PORTONS HAUT ET FORT NOS  
REVENDICATIONS !  
DÉFENDONS NOTRE MÉTIER  
AVEC LA CGT !**